

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 1,16 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	1,33 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 17 Mai 2016
Date d'échéance du contrat	le 16 Mai 2017
Garantie	Néant
Commission d'engagement	450,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

AR PREFECTURE

016-200054047-20160405-2016_04_05_08-DE
Reçu le 07/04/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a l'unanimité :

- Approuve les termes du contrat de la banque postale
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie ainsi que toutes pièces afférentes
- Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie



Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 avril 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens